

FRANÇOIS

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

VULTUM DEI QUAERERE

SUR LA VIE CONTEMPLATIVE FÉMININE

1. **LA RECHERCHE DU VISAGE DE DIEU** traverse l'histoire de l'humanité, appelée depuis toujours à un dialogue d'amour avec le Créateur.¹ L'homme et la femme, en effet, ont une dimension religieuse inaliénable qui oriente leurs cœurs à la recherche de l'Absolu, vers Dieu, duquel ils ressentent le besoin – pas toujours consciemment. Cette recherche est commune à tous les hommes de bonne volonté. Même de nombreuses personnes qui se professent non croyantes reconnaissent ce désir profond du cœur, qui habite et anime tout homme et toute femme désireux de bonheur et de plénitude, passionnés et jamais rassasiés de joie.

Saint Augustin, dans les *Confessions*, l'a exprimé avec vigueur : « Tu nous as faits pour toi et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose en toi ».² Inquiétude du cœur qui naît de l'intuition profonde que c'est Dieu qui, le premier, cherche l'homme, en l'attirant mystérieusement à Lui.

Le dynamisme de la recherche atteste que personne ne se suffit à lui-même et impose de se mettre en chemin, à la lumière de la foi, pour un exode du soi autocentré, attiré par le visage du Dieu saint et, en même temps, par « la terre sacrée de l'autre »,³ pour expérimenter une communion plus profonde.

Ce pèlerinage à la recherche du vrai Dieu, qui est le propre de chaque chrétien et de chaque consacré en raison du Baptême, devient, par l'action de l'Esprit Saint, *sequela pressius Christi*, chemin de configuration au Christ Seigneur, exprimé avec une vigueur singulière par la consécration religieuse et, de façon spécifique, par la

¹ Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. past. *Gaudium et spes*, 19.

² I, 1, 1 : *PL* 32, 661.

³ Cf. Exhort. ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), 169 : *AAS* 105 (2013), 1091.

vie monastique, qui est considérée depuis les origines comme un mode particulier de mise en œuvre du Baptême.

2. Les personnes consacrées qui, par leur consécration « suivent le Seigneur d'une manière spéciale, de manière prophétique »,⁴ sont appelées à découvrir les signes de la présence de Dieu dans la vie quotidienne, à devenir de sages interlocuteurs qui savent reconnaître les questions que nous posent Dieu et l'humanité. **Le grand défi pour chaque consacré et consacrée est la capacité de continuer à chercher Dieu « avec les yeux de la foi, dans un monde qui ignore sa présence »,⁵ en reproposant à l'homme et à la femme d'aujourd'hui la vie chaste, pauvre et obéissante de Jésus comme signe crédible et fiable, et en devenant de cette façon « exégèse vivante de la Parole de Dieu ».**⁶

Depuis la naissance de la vie de consécration spéciale dans l'Eglise, des hommes et des femmes, appelés par Dieu et amoureux de Lui, ont vécu leur existence totalement orientés vers la recherche de son Visage, désireux de trouver et de contempler Dieu au cœur du monde. La présence de communautés, placées comme la ville sur la montagne et la lampe sur le lampadaire (cf. *Mt* 5, 14-15), même dans la simplicité de leur vie, représente de façon visible le but vers lequel chemine l'ensemble de la communauté ecclésiale qui « marche sur les routes de ce temps le regard fixé sur la récapitulation future de toutes choses dans le Christ »,⁷ annonçant déjà ainsi la gloire céleste.⁸

⁴ Lett. ap. *À tous les consacrés* à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée (21 novembre 2014), II, 2 : *AAS* 106 (2014), 941.

⁵ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 68 : *AAS* 88 (1996), 443.

⁶ BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83 : *AAS* 102 (2010), 754.

⁷ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 59 : *AAS* 88 (1996), 432.

⁸ Cf. *CIC* can. 573 §1.

3. Si pour tous les consacrés, les paroles de Pierre : « Seigneur, il est heureux que nous soyons ici ! » (*Mt 17, 4*) résonnent de façon particulière, les personnes contemplatives qui, en profonde communion avec toutes les autres vocations de la vie chrétienne, sont « comme les rayons de l'unique lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Eglise »,⁹ « en vertu de leur charisme spécifique, consacrent une grande partie de leurs journées à imiter la Mère de Dieu, qui méditait assidûment les paroles et les gestes de son Fils (cf. *Lc 2, 19.51*), et Marie de Béthanie qui, assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole (cf. *Lc 10, 38*) ». ¹⁰ Leur vie « cachée avec le Christ en Dieu » (cf. *Col 3, 3*) devient ainsi figure de l'amour inconditionnel pour le Seigneur, le premier contemplatif, elle montre la tension christocentrique de toute leur vie jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre : « pour moi, vivre c'est le Christ ! » (*Ph 1, 21*) et exprime le caractère totalisant qui constitue le dynamisme profond de la vocation à la vie contemplative.¹¹

En tant qu'hommes et femmes qui habitent l'histoire humaine, les contemplatifs, attirés par la splendeur du Christ, « le plus beau des enfants des hommes » (*Ps 45, 3*), se placent au cœur même de l'Eglise et du monde¹² et trouvent dans la recherche toujours inachevée de Dieu le signe principal et le critère de l'authenticité de leur vie consacrée. Saint Benoît, Père du monachisme occidental, souligne que le moine est celui qui cherche Dieu par toute sa vie et, au sujet de l'aspirant à la vie monastique, il demande de vérifier « *si revera Deum quaerit* », si vraiment il cherche Dieu.¹³

⁹ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 16 : AAS 88 (1996), 389.

¹⁰ BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83 : AAS 102 (2010), 754.

¹¹ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 18 : AAS 88 (1996), 391-392.

¹² Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 44; JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 3.29 : AAS 88 (1996), 379.402.

¹³ *Regola* 58, 7.

En particulier, d'innombrables femmes consacrées, au cours des siècles jusqu'à nos jours, ont orienté et continuent à orienter « toute leur vie et toute leur activité vers la contemplation de Dieu »,¹⁴ comme signe et prophétie de l'Église vierge, épouse et mère ; signe vivant et mémoire de la fidélité avec laquelle Dieu, à travers les événements de l'histoire, continue à soutenir son peuple.

4. La vie monastique, **élément d'unité avec les autres confessions chrétiennes**¹⁵ se présente avec un style propre qui est prophétie et signe et qui « peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Église dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne ».¹⁶ Les communautés de priants, et en particulier celles des contemplatifs, « qui, par leur séparation du monde, se trouvent plus intimement unis au Christ, cœur du monde »,¹⁷ ne proposent pas une réalisation plus parfaite de l'Évangile mais, **en mettant en œuvre les exigences du Baptême, constituent une instance de discernement et de convocation au service de toute l'Église** : signe qui montre un chemin, une recherche, en rappelant à tout le peuple de Dieu le sens premier et ultime de ce qu'il vit.¹⁸

ESTIME, LOUANGE ET ACTION DE GRÂCE

POUR LA VIE CONSACRÉE ET LA VIE CONTEMPLATIVE MONASTIQUE

5. Dès les premiers siècles, l'Église a manifesté une grande estime et un amour sincère pour les hommes et les femmes qui, dociles à l'appel du Père et à la motion de l'Esprit, ont choisi de suivre le

¹⁴ JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 8 : AAS 88 (1996), 382-383.

¹⁵ ID., Lett. ap. *Orientalis lumen* (2 mai 1995), 9 : AAS 87 (1995), 754.

¹⁶ CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 44.

¹⁷ BENOÎT XVI, Exhort. apost. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 83 : AAS 102 (2010), 754.

¹⁸ Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Décr. *Perfectae caritatis*, 5.

Christ « de plus près », ¹⁹ pour se consacrer à Lui d'un cœur sans partage (cf. *1 Co* 7, 34). Poussés par l'amour inconditionnel pour le Christ et l'humanité, surtout envers les pauvres et les souffrants, ils sont appelés à reproduire en diverses formes – vierges consacrées, veuves, ermites, moines et religieux – la vie terrestre de Jésus : chaste, pauvre et obéissant. ²⁰

La vie contemplative monastique, qui se décline en grande partie au féminin, s'est enracinée dans le silence du cloître, produisant des fruits précieux de grâce et de miséricorde. **La vie contemplative féminine a toujours représenté dans l'Eglise et pour l'Eglise le cœur priant, gardien de gratuité et de riche fécondité apostolique, et a été témoin visible de sainteté mystérieuse et multiforme.** ²¹

De la première expérience individuelle des vierges consacrées au Christ, qui a jailli comme fruit spontané de l'exigence d'une réponse d'amour à l'amour du Christ-Epoux, on est bientôt passé à un état défini et à un ordre reconnu par l'Eglise, qui commença à accueillir la profession de virginité émise publiquement. Au fil des siècles, la majorité des vierges consacrées se réunirent, en donnant naissance à des formes de vie cénobitique, que l'Eglise, dans sa sollicitude, prit soin de protéger par une discipline adéquate, sur la base de laquelle était prévue la clôture comme protection de l'esprit et de la finalité typiquement contemplative que ces cénobites se proposaient. Au cours du temps donc, à travers la synergie entre l'action de l'Esprit qui opère dans le cœur des croyants et suscite toujours de nouvelles formes de *sequela* et l'attention maternelle et empressée de l'Eglise, se modelèrent les formes de vie contemplative et entièrement contemplative, ²² comme nous les connaissons

¹⁹ *Ibid.*, 1.

²⁰ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996), 14 : AAS 88 (1996), 387.

²¹ Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 46 ; Id., Décr. *Christus Dominus*, 35 ; Id., Décr. *Perfectae caritatis*, 7.9 ; *CIC* can. 674.

²² Cf. *CIC* can. 667 § 2-3.

aujourd'hui. Tandis qu'en occident, l'esprit contemplatif s'est décliné en une multiplicité de charismes, il a conservé en orient une grande unité,²³ donnant toujours et de toutes les façons, le témoignage de la richesse et de la beauté d'une vie entièrement dédiée à Dieu.

Au cours des siècles, l'expérience de ces sœurs, centrées dans le Seigneur premier et unique amour (cf. *Os 2, 21-25*), a engendré d'abondants fruits de sainteté et de mission. **Combien rayonne l'efficacité apostolique des monastères à travers la prière et l'offrande !** Quelle joie et quelle prophétie le silence des cloîtres crie-t-il au monde !

Pour les fruits de sainteté et de grâce que le Seigneur a depuis toujours suscité à travers la vie monastique féminine, nous élevons au « très haut, tout puissant et bon Seigneur » l'hymne d'action de grâce : « sois loué ! ».²⁴

6. Chères sœurs contemplatives, sans vous, qu'en serait-il de l'Eglise et de ceux qui vivent dans les périphéries de l'humain et travaillent aux avant-postes de l'évangélisation ? L'Eglise apprécie beaucoup votre vie entièrement donnée. **L'Eglise compte sur votre prière et votre offrande pour porter aux hommes et aux femmes de notre temps la bonne nouvelle de l'Évangile.** L'Eglise a besoin de vous !

Il n'est pas facile que ce monde, obéissant au moins dans sa grande partie à des logiques de pouvoir, économiques et consuméristes, comprenne votre vocation spéciale et votre mission cachée, et pourtant, il en a immensément besoin. Comme le marin en haute mer a besoin du phare qui montre le chemin pour rejoindre le port, ainsi le monde a besoin de vous. **Soyez phares,** pour ceux qui sont proches et surtout pour ceux qui sont loin. **Soyez flambeaux** qui accompagnent le chemin des hommes et des femmes dans la nuit

²³ JEAN-PAUL II, Lett. ap. *Orientalis lumen* (2 mai 1995), 9 : *AAS* 87 (1995), 754.

²⁴ FRANÇOIS D'ASSISE, *Cantique des créatures*, I.

obscur du temps. **Soyez sentinelles du matin** (cf. *Is* 21, 11-12) qui annoncent le soleil levant (cf. *Lc* 1, 78). Par votre vie transfigurée et par des paroles simples, ruminées dans le silence, montrez-nous Celui qui est chemin, vérité et vie (cf. *Jn* 14, 6), l'unique Seigneur qui donne la plénitude à notre existence et la vie en abondance (cf. *Jn* 10, 10). Criez-nous, comme André à Simon : « Nous avons trouvé le Seigneur ! » (cf. *Jn* 1, 40) ; annoncez, comme Marie de Magdala au matin de la résurrection : « J'ai vu le Seigneur ! » (*Jn* 20, 18). **Tenez vivante la prophétie de votre existence donnée. N'ayez pas peur de vivre la joie de la vie évangélique selon votre charisme.**

ACCOMPAGNEMENT ET CONDUITE DE L'ÉGLISE

7. Le Magistère conciliaire et pontifical a toujours manifesté une sollicitude particulière pour toutes les formes de vie consacrée à travers d'importantes interventions. Parmi celles-ci, les grands documents du Concile Vatican II méritent une attention particulière : la Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium* et le Décret sur le renouveau de la vie religieuse *Perfectae caritatis*.

Le premier place la vie consacrée à l'intérieur de l'ecclésiologie du peuple de Dieu, auquel elle appartient à plein titre par l'appel commun à la sainteté et par ses racines dans la consécration baptismale.²⁵ Le second demande aux consacrés un renouveau adapté aux nouvelles conditions des temps, en donnant des critères incontournables de ce renouveau : la fidélité au Christ, à l'Évangile, au charisme propre, à l'Église et à l'homme d'aujourd'hui.²⁶

Nous ne pouvons pas oublier l'Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata*, de mon prédécesseur saint Jean-Paul II. Ce document, qui recueille la richesse du Synode des Evêques sur la vie consacrée, contient des éléments toujours très actuels pour

²⁵ CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, 44.

²⁶ Cf. ID., Décr. *Perfectae caritatis*, 2.

poursuivre le renouveau de la vie consacrée et en renforcer le sens évangélique en notre temps (cf. surtout les nn. 59 et 68).

Mais nous ne pouvons pas davantage oublier les documents suivants, qui montrent l'accompagnement constant et éclairant dont votre vie contemplative a été l'objet :

– Les Normes directives émanant de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA) *Potissimum Institutioni*, du 2 février 1990, dont de larges passages sont entièrement dédiés à votre forme spécifiquement contemplative de vie consacrée (chap. IV, 78-85).

– Le document interdicastériel *Sviluppi*, du 6 janvier 1992, qui relève le problème de la rareté des vocations à la vie consacrée en général et, dans une moindre mesure, à la vôtre (n. 81).

– Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, promulgué par la Constitution apostolique *Fidei depositum* le 11 octobre 1992, très important pour faire connaître et comprendre à tous les fidèles votre forme de vie : en particulier les nn. 915-933, consacrés à toutes les formes ; le n. 1672 sur votre consécration non sacramentelle et sur la bénédiction des Abbés et Abbesses ; le n. 1974, avec le n. 2102, sur la liaison entre les dix commandements et la profession des conseils évangéliques ; le n. 2518 qui présente le lien étroit entre la pureté du cœur proclamée par la sixième Béatitude, garante de la vision de Dieu, et l'amour des vérités de la foi ; les nn. 1691 et 2687 exaltant l'intercession persévérante qui s'élève devant Dieu depuis les monastères contemplatifs, lieux irremplaçables pour harmoniser prière personnelle et prière partagée ; et le n. 2715 qui pose, comme prérogative des contemplatifs, le regard fixé sur Jésus et sur les mystères de sa vie et de son ministère.

– L'Instruction de la CIVCSVA *Congregavit nos*, du 2 février 1994, qui, aux nn. 10 et 34, relie le silence et la solitude avec les exigences profondes de la communauté de vie fraternelle et souligne la cohérence entre séparation du monde et atmosphère quotidienne de recueillement.

– L’Instruction de la CIVCSVA *Verbi Sponsa, Ecclesia*, du 13 mai 1999, qui, aux art. 1-8, offre une admirable synthèse historique et systématique de l’ensemble du Magistère suprême précédent sur le sens missionnaire eschatologique de la vie cloîtrée des moniales contemplatives.

– Enfin, l’Instruction de la CIVCSVA *Repartir du Christ*, du 19 mai 2002, qui invite avec une grande force à contempler toujours le visage du Christ ; elle présente les moniales et les moines au sommet de la louange chorale et de la prière silencieuse de l’Eglise (n. 25) et les loue aussi pour avoir toujours privilégié et mis au centre la Liturgie des Heures et la célébration eucharistique (ibid.).

8. À cinquante ans du Concile Vatican II, après les consultations requises et un discernement attentif, j’ai estimé nécessaire de donner à l’Eglise, avec une référence particulière aux monastères de rite latin, la présente Constitution apostolique, qui tient compte tant du chemin intense et fécond parcouru par l’Eglise elle-même ces dernières décennies, à la lumière des enseignements du Concile Œcuménique Vatican II, que des conditions socio-culturelles qui ont changé. **Ce temps a vu un rapide progrès de l’histoire humaine : il est nécessaire de tisser avec elle un dialogue qui sauvegarde cependant les valeurs fondamentales sur lesquelles est fondée la vie contemplative, laquelle, à travers ses exigences de silence, d’écoute, de rappel à l’intériorité, de stabilité, peut et doit constituer un défi pour la mentalité d’aujourd’hui.**

Par ce Document, je désire confirmer mon estime personnelle, unie à la reconnaissance de toute l’Eglise, pour la forme singulière de *sequela Christi* que mènent les moniales de vie contemplative, qui pour beaucoup d’entre elles est vie intégralement contemplative, don inestimable et inaliénable que l’Esprit Saint continue à susciter dans l’Eglise.

Dans la mesure où cela sera nécessaire ou même opportun, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de

Vie Apostolique examinera les questions et établira des accords avec la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples et la Congrégation pour les Églises Orientales.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIE CONTEMPLATIVE

9. Depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, la vie contemplative est toujours restée vivante dans l'Église, dans la succession de périodes de grande vigueur et d'autres, de décadence, grâce à la présence constante du Seigneur, unie à la capacité propre de l'Église elle-même de se renouveler et de s'adapter aux changements de la société : elle a toujours maintenu vivante la recherche du visage de Dieu et l'amour inconditionnel pour le Christ, son élément spécifique et caractéristique.

La vie consacrée est une histoire d'amour passionné pour le Seigneur et pour l'humanité : dans la vie contemplative, cette histoire s'écoule, jour après jour, à travers la recherche passionnée du visage de Dieu, dans la relation intime avec Lui. Au Christ Seigneur, qui « nous a aimés le premier » (1 Jn 4, 19) et « s'est livré pour nous » (Ep 5, 2), vous, femmes contemplatives, vous répondez par l'offrande de toute votre vie, en vivant en Lui et pour Lui, « à la louange de Sa gloire » (Ep 1, 12). **En ce dynamisme de contemplation, vous êtes la voix de l'Église qui, sans trêve, loue, remercie, gémit et supplie pour toute l'humanité et, par votre prière, vous êtes collaboratrices de Dieu Lui-même et vous relevez les membres défaillants de son corps ineffable.**²⁷

À partir de la prière personnelle et communautaire, vous découvrez le Seigneur comme trésor de votre vie (cf. Lc 12, 34), votre bien, « tout le bien, le plus grand bien », votre « richesse à suffisance »²⁸ et, sûres dans la foi que « Dieu seul suffit »,²⁹ vous avez

²⁷ Cf. CLAIRE D'ASSISE, *III Lettre à Ste Agnès*, 8.

²⁸ FRANÇOIS D'ASSISE, *Louanges au Dieu Très-Haut* 3.5.

²⁹ THÉRÈSE D'AVILA, *Œuvres Complètes. Poésie* 9, Editions du Cerf 2010, p. 1243.

choisi la part la meilleure (cf. *Lc* 10, 42). Vous avez livré votre vie, en fixant votre regard sur le Seigneur, en vous retirant dans la cellule de votre cœur (cf. *Mt* 6, 5), dans la solitude habitée du cloître et dans la vie fraternelle en communauté. De cette façon, vous êtes image du Christ qui cherche la rencontre avec le Père sur la montagne (cf. *Mt* 14, 23).

10. Au cours des siècles, l'Église nous a toujours montré en Marie la *summa contemplatrix*.³⁰ De l'annonciation à la résurrection, en passant par le pèlerinage de la foi culminant au pied de la croix, Marie demeure en contemplation du Mystère qui l'habite. En Marie, nous entrevoyons le chemin mystique de la personne consacrée, établie dans l'humble sagesse qui goûte le mystère de l'accomplissement ultime.

À l'exemple de la Vierge Mère, le contemplatif est la personne centrée en Dieu, il est celui pour lequel Dieu est l'*unum necessarium* (cf. *Lc* 10, 42), face auquel tout est redimensionné parce que vu avec un regard neuf. La personne contemplative comprend l'importance des choses, mais celles-ci ne dérobent pas son cœur et ne bloquent pas son esprit. Elles sont au contraire une échelle pour arriver à Dieu : pour elle, tout « porte signification »³¹ du Très Haut ! Celui qui s'immerge dans le mystère de la contemplation voit avec des yeux spirituels : cela lui permet de contempler le monde et les personnes avec le regard de Dieu, là où en revanche les autres « ont des yeux et ne voient pas » (*Ps* 115, 5 ; 135, 16 ; cf. *Jr* 5, 21), parce qu'ils regardent avec les yeux de la chair.

11. Contempler, alors, c'est avoir, dans le Christ Jésus, dont le visage est constamment tourné vers le Père (cf. *Jn* 1, 18), un re-

³⁰ Cf. DENYS LE CHARTREUX, *Enarrationes in cap. 3 Can. Cant.* XI, 6, in *Doctoris Ecstatici D. Dionysii Cartusiani Opera Omnia*, VII, Typis Cartusiae, Monstrolii 1898, 361.

³¹ FRANÇOIS D'ASSISE, *Cantique des Créatures*, 4.

gard transfiguré par l'action de l'Esprit, regard dans lequel fleurit l'admiration pour Dieu et ses merveilles ; c'est avoir un esprit limpide, dans lequel résonnent les vibrations du Verbe et la voix de l'Esprit, qui est souffle d'une brise légère (cf. *1 R 19, 12*). Ce n'est pas par hasard que la contemplation naît de la foi, porte et fruit de cette contemplation : ce n'est qu'à travers le « me voici » confiant (cf. *Lc 2, 38*) que l'on peut entrer dans le Mystère.

Dans cette paix silencieuse et recueillie de l'esprit et du cœur, différentes tentations peuvent s'insinuer, en raison desquelles votre contemplation peut devenir terrain de combat spirituel, que vous soutenez courageusement au nom et au bénéfice de l'Eglise entière, qui vous sait sentinelles fidèles, fortes et tenaces dans la lutte. Parmi les tentations les plus insidieuses pour un contemplatif, nous rappelons celle appelée par les Pères du désert « le démon de midi » : c'est la tentation qui débouche dans l'apathie, dans la *routine*, la démotivation, l'acédie paralysante. Comme je l'ai écrit dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, cela conduit lentement à la « psychologie de la tombe, qui transforme peu à peu les chrétiens en momies de musée. Déçus par la réalité, par l'Eglise ou par eux-mêmes, ils vivent la tentation constante de s'attacher à une tristesse douceâtre, sans espérance, qui envahit leur cœur comme 'le plus précieux des élixirs du démon' ». ³²

THÈMES DE DISCERNEMENT ET DE RÉVISION DES NORMES

12. Pour aider les contemplatives à atteindre la fin propre de leur vocation spécifique décrite ci-dessus, j'invite à réfléchir et à discerner sur les douze thèmes suivants relevant de la vie consacrée en général, et de la tradition monastique, en particulier : la formation, la prière, la Parole de Dieu, l'Eucharistie et la Réconciliation, la vie fraternelle en communauté, l'autonomie, les fédé-

³² N. 83 : *AAS 105 82013*), 1054-1055.

rations, la clôture, le travail, le silence, les moyens de communication et l'ascèse. Ces thèmes seront mis en œuvre par la suite avec les modalités appropriées selon les traditions charismatiques spécifiques des diverses familles monastiques, conformément aux dispositions de la partie finale de la présente Constitution et aux normes d'application particulières qui seront données prochainement par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

Formation

13. La formation de la personne consacrée est un itinéraire qui doit mener à la configuration au Seigneur Jésus et à l'appropriation de ses sentiments dans son offrande totale au Père ; il s'agit d'un processus qui ne finit jamais et est destiné à saisir en profondeur toute la personne afin que toutes ses attitudes et ses gestes révèlent la pleine et joyeuse appartenance au Christ, et pour cela une continue conversion à Dieu est requise. Cela vise à former le cœur, l'esprit et la vie en aidant à l'intégration des dimensions humaine, culturelle, spirituelle et pastorale.³³

En particulier, la formation de la personne consacrée contemplative tend à une condition harmonieuse de communion avec Dieu et avec les sœurs, à l'intérieur d'une atmosphère de silence protégé par la clôture quotidienne.

14. Dieu le Père est le formateur par excellence, mais dans cette œuvre « artisanale », il se sert de médiations humaines, les formateurs et les formatrices, les frères et les sœurs aînés dont la mission principale est de montrer « la beauté de la *Sequela Christi* et la valeur du charisme par lequel elle se réalise ».³⁴

³³ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 65 : AAS 88 (1996), 441 ; CIC can. 664.

³⁴ *Ibid.*, 66: AAS 88 (1996), 442.

La formation, spécialement la formation permanente qui « fait partie des exigences de la consécration religieuse »,³⁵ a son *humus* dans la communauté et la vie quotidienne. C'est pourquoi les sœurs se souviendront que le lieu ordinaire où se déroule le cheminement de la formation est le monastère, et que la vie fraternelle en communauté, dans toutes ses dimensions, doit favoriser un tel cheminement.

15. Étant donné le contexte socio-culturel et religieux actuel, les monastères prêteront une grande attention au discernement vocationnel et spirituel, sans se laisser prendre par la tentation du nombre ou de l'efficacité ;³⁶ ils assureront un accompagnement personnalisé des candidates et favoriseront pour elles un parcours de formation adapté, étant bien entendu que pour la formation initiale et celle après la profession temporaire « on doit ménager un laps de temps suffisamment long »³⁷ autant que possible non inférieur à neuf ans ni supérieur à douze ans.³⁸

Prière

16. La prière liturgique et personnelle est une exigence fondamentale pour nourrir votre vie contemplative : si « la prière est la 'moelle' de la vie consacrée »,³⁹ à plus forte raison l'est-elle pour la vie contemplative. Aujourd'hui, tant de personnes ne savent pas prier. Beaucoup, tout simplement, ne sentent pas la nécessité de la

³⁵ *Ibid.*, 69: AAS 88 (1996), 444; *CIC* can. 661.

³⁶ CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Repartir du Christ. Un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire*, (19 mai 2002), 18.

³⁷ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 65 : AAS 88 (1996), 441.

³⁸ Cf. *CIC* can. 648§1 et 3; 657 §2.

³⁹ *Salutations à la fin de la Sainte Messe*, 2 février 2016: *L'Osservatore Romano*, 4 février 2016, p.6 ; Cf. *CIC* can. 673.

prière ou réduisent leur relation avec Dieu à une supplication dans les moments d'épreuves quand ils ne savent plus vers qui se tourner. D'autres réduisent leur prière à une simple louange dans les moments de joie. **En récitant et chantant les louanges du Seigneur avec la Liturgie des Heures, vous vous faites les voix aussi de ces personnes et, comme faisaient les prophètes, vous intercédez pour le salut de tous.**⁴⁰ La prière personnelle vous aide à rester unies au Seigneur, comme les sarments à la vigne, et ainsi votre vie portera du fruit en abondance (cf. *Jn* 15, 1-15). Souvenez-vous, cependant, que **la vie de prière et la vie contemplative ne peuvent pas être vécues comme un repliement sur vous-mêmes, mais qu'elles doivent élargir le cœur pour embrasser l'humanité entière, particulièrement ceux qui souffrent.**

Par la prière d'intercession, vous avez un rôle fondamental dans la vie de l'Église. Vous priez et intercédez pour beaucoup de frères et de sœurs qui sont en prison, migrants, réfugiés et persécutés, pour tant de familles blessées, les personnes sans travail, les pauvres, les malades, les victimes des dépendances, pour ne citer que quelques-unes des situations qui sont chaque jour plus pressantes. Vous êtes comme ces personnes qui portèrent un paralytique devant le Seigneur pour qu'il le guérisse (cf. *Mc* 2, 1-12). **Par la prière, jour et nuit, vous amenez au Seigneur la vie de beaucoup de frères et sœurs qui, pour diverses raisons, ne peuvent le rejoindre pour faire l'expérience de sa miséricorde qui soigne, alors que Lui les attend pour leur faire grâce. Avec votre prière, vous pouvez guérir les plaies de beaucoup de frères.**

La contemplation du Christ a son modèle inégalable dans la Vierge Marie. Le visage de son Fils lui appartient à un titre spécial. Mère et Maîtresse de conformation parfaite à son Fils, par sa présence exemplaire et maternelle, elle est d'un grand soutien pour

⁴⁰ Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, 83 ; *CIC* can. 1173 et 1174 §1.

la fidélité quotidienne à la prière (cf. *Ac* 1, 14), particulièrement la prière filiale.⁴¹

17. Le livre de l'Exode nous montre que Moïse par sa prière détermine le sort de son peuple en assurant la victoire sur l'ennemi quand il réussit à maintenir ses bras élevés pour invoquer l'aide du Seigneur (cf. 17,11). Ce texte me semble être une image très expressive de la force et de l'efficacité de votre prière en faveur de toute l'humanité et de l'Église, en particulier pour ses membres plus faibles et nécessiteux. Encore aujourd'hui, comme alors, nous pouvons penser que le sort de l'humanité se décide dans les cœurs priants et les bras levés des contemplatives. C'est pourquoi je vous exhorte à être fidèles, selon vos Constitutions, à la prière liturgique et à la prière personnelle qui la prépare et la prolonge. Je vous exhorte à « ne rien préférer à l'*opus Dei* »,⁴² afin que rien ne vous empêche, rien ne vous sépare, ni rien n'interfère dans votre ministère de prière.⁴³ Par cela, vous vous transformerez, à travers la contemplation, en l'image du Christ⁴⁴ et vos communautés deviendront de vraies écoles de prière.

18. Tout cela requiert une spiritualité fondée sur la Parole de Dieu, sur la force de la vie sacramentelle, sur l'enseignement du magistère de l'Église et sur les écrits de vos fondateurs et fondatrices ; une spiritualité qui vous fait devenir filles du ciel et filles de la terre, disciples et missionnaires, selon votre style de vie. Cela demande en outre une formation progressive à la vie de prière personnelle

⁴¹ Cf. BENOÎT XVI, *Catéchèse* (28 décembre 2011) : Enseignements VII/2 (2011), 980-985 ; *CIC* can. 663 §4 ; CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Le service de l'autorité et l'obéissance*, 11 mai 2008, 31.

⁴² BENOÎT, Règle, 43,3.

⁴³ Cf. FRANÇOIS D'ASSISE, *Regola non bollata*, XXIII, 31: FF 71.

⁴⁴ Cf. CLAIRE D'ASSISE, *III Lettre à Agnès de Bohème*, 12.13 : FF 2888.

et liturgique et à la prière contemplative, sans oublier que celle-ci se nourrit principalement de la « beauté scandaleuse » de la Croix.

La place centrale de la Parole de Dieu

19. Un des éléments les plus importants de la vie monastique en général est la place centrale de la Parole de Dieu dans la vie personnelle et communautaire. Saint Benoît le souligne quand il demande à ses moines d'écouter volontiers les lectures saintes : « *lectiones sanctas libenter audire* ». ⁴⁵ Pendant des siècles, le monachisme a été le gardien de la *lectio divina*. Puisque désormais elle est recommandée à tout le Peuple de Dieu et requise pour tous les consacrés religieux, ⁴⁶ vous êtes appelées à en faire la nourriture de votre contemplation et de votre vie quotidienne, **de façon à pouvoir partager cette expérience transformante de la Parole de Dieu avec les prêtres, les diacres, les autres consacrés et les laïcs. Comprenez ce partage comme une vraie mission ecclésiale !**

Indubitablement, la prière et la contemplation sont les lieux les plus adaptés pour accueillir la Parole de Dieu, mais en même temps, tant la prière que la contemplation jaillissent de l'écoute de la Parole. Toute l'Église et particulièrement les communautés dédiées intégralement à la contemplation ont besoin de **redécouvrir la place centrale de la Parole de Dieu** qui, comme l'a rappelé mon prédécesseur Saint Jean-Paul II, « est la première source de toute spiritualité chrétienne ». ⁴⁷ Il est nécessaire que la Parole nourrisse la vie, la prière, la contemplation, le chemin quotidien et devienne principe de communion pour vos communautés et fraternités. Celles-ci sont en effet appelées à accueillir la Parole, à la méditer, la contempler

⁴⁵ Règle, 4, 55.

⁴⁶ Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 86 : AAS 102 (2010), 757 ; CIC can. 663 §3.

⁴⁷ Exhort. ap. postsyn. *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 94 : AAS 88 (1996), 469 ; Cf. CIC can. 758.

et la vivre ensemble, en communiquant et partageant les fruits qui naissent de cette expérience. Ainsi, vous pourrez croître dans une authentique spiritualité de communion.⁴⁸ À ce sujet, je vous exhorte à « éviter le risque d'une approche individualiste, en se rappelant que la Parole de Dieu nous est précisément donnée pour construire la communion, pour nous unir dans la vérité dans notre marche vers Dieu. (...) C'est pourquoi le texte sacré doit toujours être abordé dans la communion ecclésiale ».⁴⁹

20. La *Lectio divina* ou lecture priante de la Parole est l'art qui aide à accomplir le passage du texte biblique à la vie, c'est l'herméneutique existentielle de l'Écriture Sainte, grâce à laquelle nous pouvons réduire la distance entre la spiritualité et la vie quotidienne, entre la foi et la vie. Le processus mis en acte par la *lectio divina* tend à nous conduire de l'écoute à la connaissance, et de la connaissance à l'amour.

Grâce au mouvement biblique, qui a pris une nouvelle force surtout après la promulgation de la constitution dogmatique *Dei Verbum* du Concile Vatican II, on propose aujourd'hui à tous de s'approcher constamment de l'Écriture Sainte par la lecture priante et assidue du texte biblique de sorte que le dialogue avec Dieu soit une réalité quotidienne du Peuple de Dieu. La *lectio divina* doit vous aider à cultiver un cœur docile, sage et intelligent (cf. R 3, 9.12), pour discerner ce qui vient de Dieu ou ce qui au contraire peut conduire loin de Lui ; à acquérir cette sorte d'instinct surnaturel qui a permis à vos fondateurs et fondatrices de ne pas se conformer à la mentalité du monde, mais de renouveler leurs esprits « pour pouvoir discerner

⁴⁸ Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction, *Repertir du Christ. Un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire*, (19 mai 2002), 25 ; JEAN-PAUL II, Let. ap. *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), 43 ; AAS 93 (2001), 297.

⁴⁹ Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 86 ; AAS 102 (2010), 758 ; CIC can. 754 et 755.

ner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, ce qui est capable de lui plaire, ce qui est parfait » (*Rm* 12, 2).⁵⁰

21. Que votre journée, personnelle et communautaire, soit rythmée par la Parole de Dieu ! Vos communautés et fraternités deviendront ainsi des lieux où la parole est écoutée, vécue et annoncée à tous ceux qui vous rencontreront.

N'oubliez pas enfin que « la *lectio divina* ne s'achève pas comme dynamique tant qu'elle ne débouche pas dans l'action (*actio*), qui porte l'existence croyante à se faire don pour les autres dans la charité ». ⁵¹ C'est ainsi qu'elle portera un fruit abondant sur le chemin de la conformation au Christ, finalité de toute notre existence.

Sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation

22. L'Eucharistie est le sacrement par excellence de la rencontre avec la personne de Jésus : « la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, à savoir le Christ lui-même ». ⁵² L'Eucharistie, cœur de la vie de chaque baptisé et de la vie consacrée, l'est de façon particulière de la vie contemplative. En effet, l'offrande de vos vies vous greffe de manière spéciale dans le mystère pascal de mort et de résurrection qui s'actualise dans l'Eucharistie. Le partage du pain répète et actualise le don de soi accompli par Jésus qui « s'est rompu, se rompt pour nous » et il nous demande à notre tour « de nous donner, de nous rompre pour les autres ». ⁵³ Pour que ce mystère si riche s'accomplisse et se manifeste dans la vie, il est nécessaire que la célébration de l'Eucharistie soit préparée avec

⁵⁰ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 94 : AAS 88 (1996), 470.

⁵¹ Cf. BENOÎT XVI, Exhort. ap. postsyn. *Verbum Domini* (30 septembre 2010), 87 : AAS 102 (2010).

⁵² Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 5 ; CIC can. 899.

⁵³ *Homélie* pour la solennité du Corps et du Sang du Christ (26 mai 2016) : *L'Osservatore Romano*, 27-28 mai 2016, p.8 ; Cf. CIC can. 663 §2.

soin, beauté et sobriété, et qu'on y participe pleinement, avec foi et conscience.

Dans l'Eucharistie, le regard du cœur reconnaît Jésus.⁵⁴ Saint Jean-Paul II nous rappelle : « **Contempler le Christ exige que l'on sache le reconnaître partout où il se manifeste, dans la multiplicité de ses modes de présence, mais surtout dans le Sacrement vivant de son corps et de son sang.** L'Église vit du Christ eucharistique, par Lui, elle est nourrie, par Lui, elle est illuminée. L'Eucharistie est un mystère de foi, et en même temps un 'mystère lumineux'. Chaque fois que l'Église la célèbre, les fidèles peuvent revivre en quelque sorte l'expérience des deux disciples d'Emmaüs : 'leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent' (Lc 24, 31) ». ⁵⁵ Ainsi, l'Eucharistie nous introduit chaque jour dans le mystère de l'amour, qui est un amour sponsal : « Le Christ est l'Époux de l'Église, comme Rédempteur du monde. L'Eucharistie est le sacrement de notre Rédemption. C'est le sacrement de l'Époux, de l'Épouse ». ⁵⁶

C'est pourquoi la tradition de prolonger la célébration par l'adoration eucharistique est digne de louanges, comme un moment privilégié pour assimiler intérieurement le pain de la Parole rompu durant la célébration et pour continuer l'action de grâce.

23. De l'Eucharistie découle le devoir de conversion continue, qui trouve son expression sacramentelle dans la Réconciliation. Que la célébration fréquente, personnelle ou communautaire, du sacrement de la Réconciliation ou de la Pénitence soit pour vous l'occasion privilégiée pour contempler le visage miséricordieux du Père, Jésus-Christ,⁵⁷ pour renouveler vos cœurs et purifier votre relation avec Dieu dans la contemplation.

⁵⁴ Cf. JEAN-PAUL II, *Homélie* pour la solennité du Corps et du Sang du Christ (14 juin 2001), 3 : AAS 93 (2001), 656.

⁵⁵ Id. Lett. enc. *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), 6 : AAS 95 (2003), 437.

⁵⁶ Id. Lett. ap. *Mulieris dignitatem* (15 août 1988), 26 : AAS 80 (1988), 176.

⁵⁷ Cf. Bulle *Misericordiae Vultus*, 1 : AAS 107 (2015), 399 ; *CIC* can. 664 ; 630.

De l'expérience joyeuse du pardon reçu du Seigneur dans ce sacrement jaillit la grâce de devenir prophètes et ministres de la miséricorde, et instrument de réconciliation, de pardon et de paix, prophètes et ministres dont notre monde a tellement besoin aujourd'hui.

Vie fraternelle en communauté

24. La vie fraternelle en communauté est un élément essentiel de la vie religieuse en général, et particulièrement de la vie monastique, cependant selon la diversité des charismes.

La relation de communion est manifestation de cet amour qui, jaillissant du cœur du Père, nous inonde par l'Esprit que Jésus lui-même nous donne. Ce n'est qu'en rendant visible cette réalité que l'Église, famille de Dieu, est signe de l'union profonde avec Lui et se manifeste comme la demeure dans laquelle cette expérience est possible et source de vie pour tous. Le Christ Seigneur, appelant certains à partager sa vie, forme une communauté qui rend visible « la capacité d'une mise en commun des biens, de l'affection fraternelle, du projet de vie et d'activité. Cela leur est possible parce qu'ils ont accepté l'invitation à suivre plus librement et de plus près le Christ Seigneur ». ⁵⁸ La vie fraternelle, en vertu de laquelle les personnes consacrées cherchent à former « un seul cœur et une seule âme » (Ac 4,32) à l'exemple de la première communauté chrétienne « se présente comme une confession trinitaire riche de sens ». ⁵⁹

25. La communion fraternelle est l'image de la manière d'être et de se donner de Dieu, elle est le témoignage que « Dieu est amour » (1Jn 4, 8.16). La vie consacrée témoigne du croire et du vivre de

⁵⁸ CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction La vie fraternelle en communauté, *Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994), 10.

⁵⁹ Cf. JEAN-PAUL II, Exhort. ap. postsyn. *Vita Consecrata* (25 mars 1996), 21 : AAS 88 (1996), 395.

l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et ainsi la communauté fraternelle devient reflet de la grâce du Dieu Trinité d'Amour.

Diversement des ermites, qui vivent « dans le silence de la solitude »⁶⁰ et jouissent eux aussi d'une grande estime de la part de l'Église, la vie monastique inclut la vie communautaire dans un continuel processus de croissance qui conduit à vivre une authentique communion fraternelle, une *koinonia*. Cela demande que tous ses membres se sentent constructeurs de la communauté et pas seulement bénéficiaires des avantages qu'ils peuvent recevoir d'elle. Une communauté existe dans la mesure où elle naît et s'édifie avec la contribution de tous, chacun selon ses propres dons, cultivant une forte spiritualité de communion qui conduise à ressentir et vivre une appartenance commune.⁶¹ C'est seulement ainsi que la communauté deviendra une aide mutuelle dans la réalisation de la vocation propre de chacun.⁶²

26. Vous, qui avez embrassé la vie monastique, souvenez-vous toujours que les hommes et les femmes de notre temps attendent de vous un témoignage de vraie communion fraternelle qui manifeste avec force, dans une société marquée par les divisions et les inégalités, qu'il est possible et beau de vivre ensemble (cf. *Ps 133, 1*), malgré les différences de générations, de formation et quelques fois de cultures. Que vos communautés soient des signes crédibles que ces différences, loin de constituer un empêchement à la vie fraternelle, l'enrichissent. Souvenez-vous qu'unité et communion ne signifient pas uniformité, qu'elles se nourrissent de dialogue, de partage, d'aide réciproque et d'une profonde humanité, spécialement dans les relations avec les membres plus fragiles et nécessiteux.

⁶⁰ *CIC* can. 603.

⁶¹ Cf. JEAN-PAUL II Lett. ap. *Novo millennio ineunte* (6 janvier 2001), 43 : *AAS* 93 (2001), 296-297.

⁶² Cf. CONC. ŒCUM. VAT. II, Décret *Perfectae caritatis*, 15 ; *CIC* can. 602.

27. **Souvenez-vous enfin que la vie fraternelle en communauté est aussi la première forme d'évangélisation** : « À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (*Jn 13, 34-35*). C'est pourquoi je vous exhorte à ne pas négliger les moyens pour la renforcer, tel que vous le propose et le met en œuvre l'Église,⁶³ en étant constamment vigilant sur cet aspect de la vie monastique, si délicat et d'importance non secondaire. Avec le partage de la Parole et de l'expérience de Dieu, et le discernement communautaire, « on peut rappeler aussi la correction fraternelle, la révision de vie et d'autres formes traditionnelles. Ce sont des façons concrètes de mettre au service des autres les dons que l'Esprit accorde abondamment et de permettre qu'ils se répandent dans la communauté pour l'édification de celle-ci et pour sa mission dans le monde ».⁶⁴

Comme je l'ai dit récemment, lors de ma rencontre avec les consacrés rassemblés à Rome pour la conclusion de l'Année de la Vie Consacrée,⁶⁵ **soyez prévenantes dans la proximité envers les sœurs que le Seigneur vous a données comme un don précieux**. D'autre part, comme le rappelait Saint Benoît, il est fondamental dans la vie communautaire de « vénérer les anciens et d'aimer les jeunes ».⁶⁶ Dans cette tension pour harmoniser mémoire et promesse d'avenir s'enracine aussi la fécondité de la vie fraternelle en communauté.

L'autonomie des monastères

28. L'autonomie favorise la stabilité de vie et l'unité interne de chaque communauté, garantissant les meilleures conditions pour la

⁶³ Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *La vie fraternelle en communauté*, *Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994) ; *CIC* can. 607 § 2 ; 608 ; 665 ; 699 § 1.

⁶⁴ *Ibid.*, 32 ; *CIC* can. 619 ; 630 ; 664.

⁶⁵ Cf. *Discours aux participants au Jubilé de la Vie Consacrée*, 1er février 2016, *L'Osservatore Romano*, 1-2 février 2016, p.8.

⁶⁶ BENOÎT, Règle, IV, 70-71.

vie contemplative. Mais une telle autonomie ne doit pas signifier toutefois l'indépendance ou l'isolement, en particulier envers les autres monastères du même Ordre ou de la même famille charismatique.

29. Conscients que « personne ne construit l'avenir en s'isolant, ni seulement avec ses propres forces, mais en se reconnaissant dans la vérité d'une communion qui s'ouvre toujours à la rencontre, au dialogue, à l'écoute, à l'aide réciproque », ⁶⁷ ayez soin de vous préserver « de la maladie de l'autoréférentialité » ⁶⁸ et protégez la valeur de la communion entre les différents monastères comme un chemin qui ouvre à l'avenir, en renouvelant et actualisant en ce sens les valeurs permanentes et codifiées de votre autonomie. ⁶⁹

Les fédérations

30. La fédération est une structure importante de communion entre les monastères qui partagent le même charisme, afin qu'ils ne restent pas isolés.

L'objectif principal des fédérations est de promouvoir la vie contemplative dans les monastères qui en font partie, selon les exigences du charisme propre, et assurer l'aide à la formation permanente et initiale, et aussi pour les nécessités concrètes par l'échange de moniales et le partage des biens matériels ; en fonction de ces buts, les fédérations devront être favorisées et multipliées. ⁷⁰

La clôture

31. La séparation du monde, nécessaire pour ceux qui suivent le Christ dans la vie religieuse, a pour vous, sœurs contemplatives,

⁶⁷ Lett. ap. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014), II, 3 : AAS 106 (2014), 943.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Cf. *Ibid.*; CIC can. 614-615 ; 628 § 2-1 ; 630 § 3 ; 638 § 4 ; 684 § 3 ; 688 § 2 ; 699 § 2 ; 708 ; 1428 § 1-2.

⁷⁰ Cf. CIC 582; 684 § 3.

une manifestation particulière dans la clôture qui est le lieu de l'intimité de l'Église épouse : « Signe de l'union exclusive de l'Église épouse, avec son Seigneur suprêmement aimé ». ⁷¹

La clôture a été codifiée en quatre formes et modalités diverses : ⁷² outre celle qui est commune à tous les Instituts religieux, trois sont caractéristiques de la communauté de vie contemplative, dites papale, constitutionnelle et monastique. La clôture papale est celle qui est « selon les règles données par le Siège Apostolique » ⁷³ et « exclut des engagements extérieurs d'apostolat ». ⁷⁴ La clôture constitutionnelle est définie par les normes des Constitutions propres, et la clôture monastique, en conservant le caractère « d'une discipline plus stricte » ⁷⁵ par rapport à la discipline commune, permet d'associer à la fonction première du culte divin des formes plus larges d'accueil et d'hospitalité, toujours selon les Constitutions propres. La clôture commune est la moins fermée des quatre. ⁷⁶

La pluralité des façons d'observer la clôture à l'intérieur d'un même Ordre doit être considérée comme une richesse et non un obstacle à la communion, en harmonisant des sensibilités diverses dans une unité supérieure. ⁷⁷ Une telle communion pourra se concrétiser dans différentes formes de rencontres et de collaboration, surtout dans la formation permanente et initiale. ⁷⁸

⁷¹ JEAN-PAUL II, Exhortation ap. postsyn. *Vita consecrata* (25 mars 1996) 59 ; AAS 88 (1996), 431

⁷² Cf. *ibid* 59 ; CIC can. 667.

⁷³ CIC can 667 §3.

⁷⁴ *Ibid*, can 674.

⁷⁵ *Ibid*, can 667 §2.

⁷⁶ *Ibid* can. 667 § 1.

⁷⁷ Cf. J.M. BERGOGLIO, Intervention du 13 octobre 1994 au Synode des Evêques sur la *Vie consacrée et sa mission dans l'Église et le monde* (Cf. *Vie Religieuse* 115, n.7, juillet-septembre 2013).

⁷⁸ Cf. Lett. ap. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée* (21 novembre 2014), II, 3 : AAS 106 (2014) 942-943.

Le travail

32. Le travail est aussi pour vous une participation à l'œuvre que Dieu créateur réalise dans le monde. Ces activités vous mettent en étroite relation avec ceux qui travaillent avec responsabilité pour vivre du fruit de leurs mains (cf. *Gn 3,19*), pour contribuer à l'œuvre de la création et servir l'humanité ; en particulier cela vous rend solidaires des pauvres qui ne peuvent vivre sans travailler et qui souvent, bien que travaillant, ont besoin de l'aide providentielle de leurs frères.

Pour que le travail n'éteigne pas l'esprit de contemplation, comme les grands saints contemplatifs nous l'enseignent, et afin que votre vie soit « pauvre en fait et en esprit, laborieuse et sobre » comme vous l'impose votre profession avec le vœu solennel du conseil évangélique de pauvreté,⁷⁹ le travail sera accompli avec dévotion et fidélité, sans se laisser conditionner par la mentalité d'efficacité et d'activisme de la culture contemporaine. Que la devise de la tradition bénédictine « *ora et labora* » soit pour vous encore et toujours valable, qu'elle vous enseigne à trouver un rapport équilibré entre la tension vers l'Absolu et l'engagement dans la responsabilité quotidienne, entre la quiétude de la contemplation et la diligence du service.

Le silence

33. Dans la vie contemplative, particulièrement dans celle qui est intégralement contemplative, je considère important de faire attention au silence habité de la Présence, comme un espace nécessaire d'écoute et de *ruminatio* de la Parole, précédé d'un regard de foi qui accueille la présence de Dieu dans votre histoire personnelle, dans les frères et les sœurs que le Seigneur vous donne et dans les événements du monde contemporain. Le silence est vide de soi-

⁷⁹ Cf. *CIC* can. 600.

même pour faire place à l'accueil. Dans le bruit intérieur on ne peut recevoir ni rien ni personne. Votre vie intégralement contemplative demande « le temps et la capacité de faire silence pour écouter »⁸⁰ Dieu et le cri de l'humanité. Que se taise donc la langue de la chair et que parle la langue de l'esprit, animée par l'amour que chacune de vous a pour son Seigneur.⁸¹

Pour cela vous avez comme exemple le silence de Marie Très Sainte qui a pu accueillir la Parole parce qu'elle était une femme de silence ; pas un silence stérile, vide, mais au contraire un silence plein, riche. Le silence de la Vierge Mère est un silence riche de charité qui dispose à l'accueil de l'Autre et des autres.

Les moyens de communication

34. Dans notre société, la culture digitale influence de manière décisive la formation de la pensée et la façon d'être en relation avec le monde et particulièrement avec les personnes.

Ce climat culturel ne laisse pas indemnes les communautés contemplatives. Ces moyens peuvent certainement être des instruments utiles pour la formation et la communication, mais je vous exhorte à un prudent discernement afin qu'ils soient au service de la formation à la vie contemplative et aux communications nécessaires, et non des occasions de dissipation et d'évasion de la vie fraternelle en communauté, ni préjudiciables à votre vocation, ni un obstacle pour votre vie entièrement consacrée à la contemplation.⁸²

⁸⁰ *Message pour la XLVIII Journée Mondiale des Communications Sociales* (1^{er} juin 2014). AAS 106 (2014), 114 Cf. CONGREGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE : *La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos in unum Christi amor* (2 février 1994), 10 et 34.

⁸¹ Cf. CLAIRE D'ASSISE, IV Lettre à Agnès, *Ecrits* (édition 2013), 35.

⁸² Cf. *CIC* can. 666.

L'ascèse

35. L'ascèse, avec tous les moyens que l'Église propose pour la maîtrise de soi et la purification du cœur, conduit aussi à nous **libérer** de tout ce qui est propre à la « mondanité » pour vivre la logique de l'Évangile qui est la logique du don, particulièrement du don de soi, comme une exigence de réponse au premier et unique amour de votre vie. De cette façon, vous pourrez répondre aussi aux attentes des frères et des sœurs, ainsi qu'aux exigences morales et spirituelles intrinsèques à chacun des trois conseils évangéliques que vous avez professés par vos vœux solennels.⁸³

À ce propos, votre vie entièrement donnée acquiert un fort sens prophétique : **sobriété**, détachement des choses, don de soi-même dans l'obéissance, transparence dans les relations, tout pour vous est rendu plus radical et exigeant par le choix de renoncer même à « l'espace, aux contacts, à tant de biens de la création, comme une façon particulière de donner son 'corps' ». ⁸⁴ **Avoir choisi une vie de stabilité devient signe éloquent de fidélité pour notre monde globalisé et habitué à des changements toujours plus rapides et faciles, avec le risque de ne plus avoir de racines.**

Même le domaine des relations fraternelles est rendu plus exigeant par la vie cloîtrée⁸⁵ qui impose dans la communauté des relations continues et de proximité. **Vous pouvez être un exemple et une aide pour le peuple de Dieu et l'humanité d'aujourd'hui, marquée et souvent déchirée par tant de divisions, en restant à côté du frère et de la sœur même là où il existe des différends à régler, des tensions et des conflits à gérer, des fragilités à accueillir.** L'ascèse est

⁸³ Cf. *Salut après la Sainte Messe pour les consacrés et les consacrées*, 2 février 2016. *Osservatore Romano*, 4 février 2016, p. 6 ; *CIC* Can. 599-601 ; 1191-1192.

⁸⁴ JEAN-PAUL II, Exhort. Ap. post-syn. *Vie consacrée* (25 mars 1996), 59 : *AAS* 88 (1996), 431.

⁸⁵ CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Inst. *La vie fraternelle en communauté. Congregavit nos unum Christi amor* (2 février 1994), 10.

aussi un moyen d'entrer en contact avec sa propre fragilité et de la confier à la tendresse de Dieu et de la communauté.

Enfin, l'engagement ascétique est nécessaire pour poursuivre avec amour et fidélité son propre devoir quotidien comme une occasion de partager le sort de tant de frères dans le monde et d'en faire pour eux une offrande silencieuse et féconde.

LE TÉMOIGNAGE DES MONIALES

36. Chères sœurs, ce que j'ai écrit dans cette Constitution Apostolique représente pour vous, qui vous avez embrassé la vocation contemplative, une aide valable pour renouveler votre vie et votre mission dans l'Eglise et dans le monde. Puisse le Seigneur réaliser dans vos cœurs son œuvre et vous parer tout entière intérieurement et extérieurement par la contemplation, en l'image de la divinité,⁸⁶ et que vos communautés ou fraternités soient de véritables écoles de contemplation et d'oraison.

Le monde et l'Eglise ont besoin de vous, comme des « phares » qui illuminent le chemin des hommes et des femmes de notre temps. Que ce soit votre prophétie. Votre choix n'est pas fuite du monde, par peur, comme certains le pensent. Vous continuez à être dans le monde, sans être du monde (cf. *Jn* 18, 19) et bien que séparées de lui, à travers des signes qui expriment votre appartenance au Christ, vous ne cessez pas d'intercéder constamment pour l'humanité, présentant au Seigneur ses craintes et ses espérances, ses joies et ses souffrances.⁸⁷

Ne nous privez pas de votre participation à la construction d'un monde plus humain et donc aussi plus évangélique. Unies à Dieu, écoutez le cri de vos frères et de vos sœurs (cf. *Is* 3, 7 ; *Jc* 5, 4) qui

⁸⁶ CLAIRE D'ASSISE. III Lettre à Agnès, 12-13. *Ecrits* (Ed. 2013) ; IV Lettre à Agnès, 15-16.

⁸⁷ Cf. CONCILE VATICAN II, Const. Past. *Gaudium et spes*, 4.

sont victimes de la « culture du déchet »⁸⁸ ou qui simplement ont besoin de la lumière de l'Évangile. Exercez-vous dans l'art de l'écoute, « qui est plus que simplement entendre »⁸⁹ et pratiquez la « spiritualité de l'hospitalité », accueillant dans votre cœur et portant dans votre prière ce qui regarde l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. *Gn* 1, 26). Comme j'ai écrit dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* : « la prière d'intercession ne nous éloigne pas de la véritable contemplation car la contemplation qui se fait sans les autres est un mensonge ».⁹⁰

De cette façon, votre témoignage sera comme un complément nécessaire à la contemplation de ceux qui, contemplatifs au cœur du monde, témoignent de l'Évangile en restant pleinement immergés dans la réalité et dans la construction de la cité terrestre.

37. Chères sœurs contemplatives, vous savez bien que votre vie, comme toutes les autres formes de vie consacrée, « est don fait à l'Église, elle naît de l'Église, elle grandit dans l'Église et elle est tout entière orientée vers l'Église ».⁹¹ Soyez donc en communion profonde avec l'Église, pour devenir en elle le prolongement vivant du mystère de la Vierge Marie, épouse et mère, qui accueille et garde la Parole pour la restituer au monde, contribuant à faire naître et grandir le Christ dans le cœur des hommes assoiffés, souvent inconsciemment, de Celui qui est « chemin, vérité et vie » (*Jn* 14, 6). Comme Marie, soyez aussi « l'escalier » par lequel Dieu descend pour rencontrer l'homme et par lequel l'homme monte pour rencontrer Dieu et contempler son visage dans le visage du Christ.

⁸⁸ Exhort. Ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013) 53 ; AAS 105 (2013), 1042 ; Cf. *ibid.* 187ss : AAS 105 (2013) 1098ss.

⁸⁹ *Ibid.* 171 : AAS 105 (2013), 1091.

⁹⁰ *Ibid.* 281 : AAS 105 (2013), 1133.

⁹¹ J.M. BERGOGLIO, intervention du 13 octobre 1994 au Synode des Evêques sur *La Vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde* (Cf. « *Vie Religieuse* » 115, n.7, juillet-septembre 2013).

CONCLUSION DISPOSITIVE

À la lumière de ces considérations, je dispose et établis ce qui suit :

Art. 1. Conformément au canon 20 du CIC et considérant avec une grande attention les 37 articles qui précèdent, la présente Constitution Apostolique *Vultum Dei quaerere*, par sa promulgation et sa publication déroge :

1. Aux canons du CIC qui, en partie, sont directement contraires à tout article de la présente Constitution ;
2. Et en particulier aux dispositions normatives :
 - de la Constitution Apostolique *Sponsa Christi* de Pie XII du 21 novembre 1950 ; *Statuta generalia Monialium* ;
 - de l'Instruction *Inter praeclara* de la Sacrée Congrégation pour les religieux (23 novembre 1950) ;
 - de l'Instruction *Verbi Sponsa* de la CIVCSVA (13 mai 1999) sur la Vie contemplative et la clôture des moniales.

Art. 2 §1. Cette constitution est destinée à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Société de Vie Apostolique, à chaque monastère féminin de vie contemplative ou intégralement contemplative, fédéré ou non.

§2. Sont réglées par cette Constitution apostolique les questions énumérées au n° 12 et développées du n° 13 au n° 35.

§3. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique – et lorsque c'est nécessaire avec l'accord de la Congrégation pour les Eglises Orientales ou la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples – décidera des différentes modalités de mise en œuvre de ces normes, selon les diverses traditions monastiques et en tenant compte des différentes familles charismatiques.

Art. 3 §1. Chaque monastère prendra soin avec une attention particulière, par des structures adéquates, de préciser dans l'élaboration du projet de vie communautaire, la formation permanente, qui est comme l'*humus* de chaque étape de la formation depuis la formation initiale.

§2. Pour assurer une formation permanente adéquate, les fédérations favoriseront la collaboration entre les monastères par l'échange de matériel pour la formation et en utilisant les moyens de communication digitale, sauvegardant toujours le discernement nécessaire.

§3. Outre le soin apporté au choix des personnes, appelées comme formatrices à accompagner les candidates sur le chemin de la croissance personnelle, les monastères et les fédérations renforceront la formation des formatrices et de leurs collaboratrices.

§4. Les sœurs appelées à assurer le service délicat de la formation peuvent, *servatis de iure servandis*, suivre des cours spécifiques de formation, même hors de leur monastère, maintenant un climat adéquat et cohérent avec les exigences de leur charisme propre. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique prescrira des normes particulières à ce sujet.

§5. Les monastères prêteront une attention spéciale au discernement spirituel et vocationnel, assurant aux candidates un accompagnement personnalisé et favorisant des itinéraires de formation appropriés, ayant toujours présent le fait que beaucoup de temps doit être réservé à la formation initiale.

§6. Même si les constitutions des communautés internationales et multiculturelles manifestent l'universalité du charisme, on doit absolument éviter le recrutement de candidates venant d'autres pays dans le seul but de préserver la survie du monastère. Des critères seront établis pour en assurer l'application.

§7. Pour assurer une formation de qualité, selon les circonstances, on favorisera des maisons de formation initiale communes à plusieurs monastères.

Art.4 §1. Sachant que la prière est le cœur de la vie contemplative, chaque monastère vérifiera le rythme de chacune des journées pour déterminer si le Seigneur en est bien le centre.

§2. On évaluera les célébrations communautaires en se demandant si elles sont vraiment une rencontre vivante avec le Seigneur.

Art.5 §1. Etant donné l'importance de la *lectio divina*, chaque monastère établira les temps et les modalités les plus appropriés pour cette exigence de lecture/écoute, *ruminatio*, prière, contemplation et partage de l'Écriture Sainte.

§2. Considérant que le partage de l'expérience transformante de la Parole avec les prêtres, les diacres, les autres consacrés et les laïcs est l'expression d'une vraie communion ecclésiale, chaque monastère précisera les modalités de ce rayonnement spirituel *ad extra*.

Art.6 §1. Chaque monastère dans l'élaboration de son projet communautaire et fraternel, outre la préparation soignée des célébrations eucharistiques, prévoira des temps opportuns d'adoration eucharistique, offrant la possibilité aux fidèles de l'Église locale d'y participer.

§2. On choisira avec soin les aumôniers, les confesseurs et les directeurs spirituels, considérant la spécificité du charisme propre et les exigences de la vie fraternelle en communauté.

Art.7 §1. Celles qui sont appelées à exercer le ministère de l'autorité, outre le soin de leur propre formation, seront guidées par un réel esprit de fraternité et de service, pour favoriser un climat joyeux de liberté et de responsabilité, de façon à promouvoir le discernement personnel et communautaire et la communication dans la vérité de ce qui se fait, se pense et se dit.

§2. Le projet communautaire accueillera volontiers et encouragera l'échange des dons humains et spirituels de chaque sœur, pour l'enrichissement réciproque et le progrès de la fraternité.

Art. 8 §1. À l'autonomie juridique doit correspondre une réelle autonomie de vie, ce qui signifie : un nombre minimum de sœurs pourvu que la majeure partie ne soit pas d'un âge trop avancé ; la vitalité nécessaire dans le vécu et la transmission du charisme ; une réelle capacité de formation et de gouvernement ; la dignité et la qualité de la vie liturgique, fraternelle et spirituelle ; la pertinence et l'insertion dans l'Eglise locale ; la possibilité de subsistance ; une structure adaptée des bâtiments du monastère. Ces critères sont à considérer dans leur globalité et dans une vision d'ensemble.

§2. Si les exigences ne sont pas remplies pour une réelle autonomie du monastère, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique étudiera l'opportunité de constituer une commission *ad hoc* formée de l'Ordinaire du lieu, de la Présidente de la fédération, de l'Assistant fédéral et de l'Abbesse ou de la Prieure du monastère. En tout état de cause, une telle intervention aura comme objectif de mettre en route un processus d'accompagnement pour une revitalisation du monastère, ou pour engager sa fermeture.

§3. Ce processus pourrait aboutir à l'affiliation à un autre monastère ou à confier le monastère à la Présidente de la fédération avec son conseil, si le monastère est fédéré. Dans tous les cas, la décision ultime appartient à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

Art. 9 §1. Tout d'abord, tous les monastères devront faire partie d'une fédération. Si pour des raisons particulières un monastère ne pouvait pas être fédéré, l'autorisation sera demandée avec le vote du chapitre, au Saint Siège, auquel il appartient de faire le discernement voulu pour consentir au monastère de ne pas appartenir à une fédération.

§2. Les fédérations pourront être constituées non pas tant et seulement selon un critère géographique, mais selon des affinités d'esprit et de traditions. Les modalités de mise en œuvre seront

indiquées par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

§3. Seront garanties l'aide pour la formation et les nécessités concrètes, à travers un échange de moniales et le partage des biens matériels, comme le prévoira la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, qui établira les compétences de la Présidente et du Conseil de la Fédération.

§4. On favorisera l'association, même juridique, des monastères avec l'Ordre masculin correspondant. On favorisera aussi les Confédérations et la constitution de Commissions internationales des différents Ordres, avec des statuts approuvés par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

Art. 10 §1. Chaque monastère, après un sérieux discernement et en respectant sa tradition propre et ce qu'exige les Constitutions, demandera au Saint-Siège quelle forme de clôture il veut adopter, au cas où il demande une forme différente de celle en vigueur.

§2. Une fois choisie et approuvée une des formes de clôture, chaque monastère aura soin de s'y tenir et de vivre selon ce qu'elle comporte.

Art. 11 §1. Même si certaines communautés monastiques peuvent avoir des rentes, en accord avec le droit propre, elles ne sont pas dispensées du devoir de travailler.

§2. Pour la communauté consacrée à la contemplation, le fruit du travail n'a pas pour seul but d'assurer une subsistance digne mais aussi, lorsque cela est possible, de subvenir aux nécessités des pauvres et des monastères qui en ont besoin.

Art. 12. Le rythme journalier de chaque monastère prévoit des moments opportuns de silence, afin de favoriser un climat de prière et de contemplation.

Art. 13. Chaque monastère prévoit dans son projet communautaire les moyens appropriés à travers lesquels s'exprime l'engage-

ment ascétique de la vie monastique, de façon à la rendre plus prophétique et crédible.

Disposition finale

Art. 14 §1. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, édictera, selon l'esprit et les normes de la présente Constitution Apostolique, une nouvelle Instruction sur les sujets mentionnés au n° 12.

§2. Les articles des Constitutions ou des Règles de chaque Institut, une fois adaptés aux nouvelles dispositions, devront être soumis à l'approbation du Saint-Siège.

Donné à Rome près de Saint Pierre, le 29 juin, Solennité des Saints Pierre et Paul, en l'année 2016, quatrième de mon pontificat.

Franciscus

TYPOGRAPHIE VATICANE